

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

PROMOUVOIR L'EMPLOI ET LE RETOUR DES FONCTIONNAIRES D'ETAT
ULTRAMARINS DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER - (N° 980)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL23

présenté par

M. Rambaud et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli

La constitution d'un pouvoir de sanction pour l'observatoire dont il est proposé la création apparaît disproportionnée par rapport à l'objectif poursuivi.

En outre, les fonctionnaires estimant qu'une disposition garantissant une priorité d'emploi a été méconnue peuvent d'ores-et-déjà saisir le juge administratif pour faire valoir leurs droits.